



## **SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 AVRIL 2023**

Convocations adressées le mercredi 29 mars 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Noël DEBLAISE (suppléant de Corinne CHAILLEUX), Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

### **Titulaires absents excusés :**

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Régis SALIC, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Valérie JABOT a donné pouvoir à Michel GILLOT, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Christine BLET, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Olivier LEBRETON, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET.

**Désignation de Stéphanie AK, Conseillère Métropolitaine en qualité de Secrétaire de séance.**

**C\_23\_04\_04\_015- FINANCES - BUDGET EAU POTABLE - BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le projet de budget primitif pour 2023 du budget annexe de l'eau s'établit à 49.053.394,36 €.

Le compte administratif 2022 ayant été adopté lors de cette même séance, la reprise des résultats s'effectue au Budget Primitif 2023.

La présente délibération est accompagnée du rapport de présentation de ce budget annexe, de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus précisément les dispositions prévues aux articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 28 mars 2023,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 06 mars 2023,

Vu l'avis de la information, en date du 04 avril 2023,

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget annexe de l'eau qui totalise en recettes et en dépenses 49.053.394,36 € ;

- **DECIDE** que le montant des emprunts inscrits au budget primitif 2023 et ainsi voté pourra être réalisé sous quelque forme que ce soit, à savoir, emprunts obligataires, et/ou emprunts classiques : taux fixes ou taux variables et/ou de barrières sur Euribor, d'une durée maximale au plus égale à trente (30) ans.

Ces nouveaux emprunts porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C selon la grille de Gissler. Il est précisé que les contrats classés 1A représenteront à minima les 2/3 des sommes empruntées. Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

Les index de référence des contrats de ces emprunts pourront être les suivants :

- Taux interbancaire zone euro : L'EONIA, L'EURIBOR 1, 3, 6, 9, 12 mois
- Taux indices obligatoires: TC (TMO, TME)

Il pourra être recouru à tous types d'amortissement et à la possibilité de procéder à un différé d'amortissement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou M. Vice-Président, rapporteur général du budget, à rembourser par anticipation tout emprunt composant l'encours dans la limite des inscriptions budgétaires ainsi qu'à refinancer ces opérations dans les conditions définies ci-dessus pour les nouveaux emprunts ;

- **AUTORISE** le renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie de trois millions d'euros maximum, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou M. Vice-Président, rapporteur général du budget, d'une part, à signer tous documents afférents à ces opérations dans leurs formes respectives, dans la limite des montants inscrits au budget, et d'autre part, à lancer la consultation auprès des établissements de crédits ainsi qu'à signer les pré-confirmations de gel des conditions de l'opération.

**Le Conseil Métropolitain adopte à la majorité.**

**2 votes contre : Mme Christine BLET, M. Filipe FERREIRA-POUSOS.**

**12 abstentions : Mmes CABANNE, AUDIN, SCHALLER, HAAS, QUINTON, PUEL, MM. VALLEE, GERARD, SOULAS, PETIT, SEBAOUN ; M. LEFRANCOIS (non votant).**

**Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,**



**Frédéric CHABELLARD**